



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. le Maire
M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/148

L'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2015. Budget principal.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2014 du budget principal de la Ville d'Ajaccio fait apparaître les soldes suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 92 059 422.99 €

RECETTES : 95 265 736.58 €

✚ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **3 206 313.59 €**.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 42 084 857.63 €

RECETTES : 35 752 480.33 €

✚ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de **6 332 377.30 €**.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2014
Investissement	-9 351 977.41		3 019 600.11	-6 332 377.30
Fonctionnement	4 202 393.73	-3 185 901.93	2 189 821.79	3 206 313.59
Total	-5 149 583.68	-3 185 901.93	5 209 421.90	-3 126 063.71

COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
----------------------------------	--

INVESTISSEMENT	
-----------------------	--

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 3 019 600.11
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 9 351 977.41
TOTAL	-6 332 377.30
RESTES A REALISER (DEPENSES)	3 482 686.36
RESTES A REALISER (RECETTES)	7 279 311.53
SOLDE DES RESTES A REALISER	+ 3 796 625.17
BESOIN DE FINANCEMENT	- 2 535 752.13

FONCTIONNEMENT	
-----------------------	--

RESULTAT DE L'EXERCICE	2 189 821.79
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 016 491.80
RESULTAT A AFFECTER	+ 3 206 313.59

Le compte administratif 2014 fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 3 206 313.59 € et un besoin de financement de 2 535 752.13 € en section d'investissement.

Je vous rappelle que par délibération n° 2015/102 en date du 07 Avril 2015, nous avons procédé à la reprise anticipée du résultat sans attendre le vote du compte administratif 2014 selon les modalités de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de porter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. Ainsi lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés et, le cas échéant, des ajustements d'affectation doivent être obligatoirement effectués. Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014.

Le compte administratif ne faisant apparaître de différence avec les montants reportés par anticipation ; Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur les mêmes affectations concernant le résultat de fonctionnement définitif :

AFFECTATION CA 2014	
1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 606 313.59
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES	600 000.00

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Principal Ville.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 ; L.1612-9, L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} juin 2015 ;

Constatant aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal ;

APPROUVE

Par 39 voix pour

Et 7 non participations (M. Luciani, M. Ciabrini, Mme Grimaldi d'Esdra, M. Leonetti, Mme Richaud, Mme Simonpietri, Mme Giacometti)

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2014 du budget principal et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 3 206 313.59 € est affecté de la façon suivante :

- Recette d'investissement : compte 1068 « Autres réserves » : 2 606 313.59 €.
- Recette de fonctionnement : compte 002 « Excédent reporté » : 600 000.00 €.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

PRECISE

Qu'ils ont été portés au budget primitif 2015 selon la procédure de la reprise anticipée du résultat avant vote du Compte administratif.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015_148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 04/06/2015

